

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS  
PROGRAMME 869  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

PRÊTS À LA SOCIÉTÉ  
CONCESSIONNAIRE DE LA  
LIAISON EXPRESS ENTRE  
PARIS ET L'AÉROPORT  
PARIS-CHARLES DE  
GAULLE



PROGRAMME 869

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express  
entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Marc PAPINUTTI

*Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer*

Responsable du programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Le projet « CDG Express » vise à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle qui a accueilli en 2017 près de 70 millions de voyageurs et se classe au deuxième rang des aéroports européens. Cependant, contrairement à la plupart des grands aéroports internationaux comparables comme Londres, Hong Kong, Shanghai, Tokyo ou encore Oslo, Stockholm, Rome, Paris-CDG ne bénéficie pas d'une liaison ferroviaire express, dédiée et directe avec la ville centre, qui répond spécifiquement aux besoins des passagers aériens. Cette liaison reliera donc Paris et son principal aéroport en 20 minutes à raison d'un train toutes les 15 minutes, entre 5 heures du matin et minuit, 7 jours sur 7. Essentiel pour améliorer la desserte de la plate-forme aéroportuaire de Roissy à l'horizon 2026, ce projet contribuera au développement de l'image de la France à l'étranger.

L'article L. 2111-3 du code des transports confie la réalisation de l'infrastructure sous la forme d'une concession de travaux à une société détenue majoritairement par SNCF Réseau et le Groupe Aéroports de Paris auxquels la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) s'adjoit pour une participation minoritaire. Le contrat de concession a été signé le 11 février 2019 entre l'Etat et la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express. La durée de la concession est de 50 ans à partir de la mise en service.

L'exploitation de la ligne a été confiée par l'État à une entreprise ferroviaire au terme d'une procédure de mise en concurrence, conformément à l'article L. 2111-3-1 du code du transport. La société Hello Paris, groupement associant Keolis et RATP Dév, et l'Etat ont signé le Contrat Service Public pour l'exploitation de la ligne CDG Express le 18 juillet 2019. En plus de l'exploitation commerciale et de la collecte des recettes, cette entreprise assure notamment les missions de conception, construction, financement et de maintenance du matériel roulant (entretien et renouvellement).

La mise en service initialement prévue fin 2023 a été reportée à la fin de l'année 2025, afin de minimiser la gêne pour les voyageurs des lignes ferroviaires concernées en mutualisant les plages de perturbation avec d'autres travaux prévus sur la même période.

Les coûts d'investissement connus et présentés dans ce RAP correspondent au scénario d'une mise en service fin 2025 tel qu'il devrait être contractualisé avec le concessionnaire d'ici l'été 2022.

Un contrat de crédit de 1,7 Md€ a été signé en décembre 2018 (auquel s'adjoindront 100M€ après signature du premier avenant).

Le besoin de financement global de ce projet, de 2,2 Md€, est couvert :

- d'une part par les apports en fonds propres des actionnaires de la société projet, à hauteur de 0,4 Md€. En phase de construction, ces fonds propres seront préfinancés par un crédit-relais fonds propres (cf. infra) ;
- d'autre part par un emprunt pour un montant de 1,8 Md€, objet du présent programme.

Une part substantielle des investissements, d'environ 530 M€, contribuera directement à l'amélioration de l'infrastructure existante, notamment parcourue par le RER B, le transilien K et les TER Paris-Laon. Le RER B verra par ailleurs sa fréquentation allégée d'une partie de sa clientèle, notamment aux heures de pointe, grâce à la création de la liaison CDG Express.

En période d'exploitation, le service de la dette sera assuré grâce aux recettes du concessionnaire qui comprennent :

- les versements à la société de projet de péages par l'exploitant ferroviaire, en contrepartie de l'utilisation de l'infrastructure (qui tirera lui-même ses recettes des ventes de billets),
- les versements de SNCF Réseau à la société de projet, répartissant les péages sur les voies dont SNCF Réseau est gestionnaire d'infrastructure, pour tenir compte des investissements initiaux financés par le concessionnaire.
- les produits de la taxe aéroportuaire instaurée par l'article 117 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 modifiée par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019. Cette taxe s'applique aux passagers de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle hors correspondance, dans la limite de 1,40 €/passager. Sa mise en place est prévue pour 2026.

Les conséquences de la crise sanitaire tant sur la construction de l'infrastructure (coûts et délais) que sur les perspectives de recettes à la mise en service, dépendantes du trafic aérien, sont en cours d'instruction.

Le 9 novembre 2020, le tribunal administratif de Montreuil a annulé partiellement l'autorisation environnementale du projet CDG Express, sur le volet de la dérogation des espèces protégées, au motif que le projet ne revêtait pas un intérêt public majeur. D'un point de vue opérationnel, SNCF Réseau a suspendu tous les chantiers relatifs au projet CDG Express et pouvant nécessiter l'autorisation annulée. L'Etat, le concessionnaire et SNCF Réseau ont déposé des requêtes en appel et en sursis à exécution de la décision du tribunal mi-décembre 2020 auprès de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Paris. Le sursis à exécution statué le 18 mars 2021, autorisant une reprise des travaux, n'a cependant pas permis de rattraper le retard engendré.

Ce retard a un impact significatif sur l'ordonnancement des projets prévus sur l'axe Nord. A l'issue des analyses portées au sein des comités de suivi de l'Axe Nord pilotés par le préfet de région Île-de-France, le gouvernement a validé un scénario de ré-ordonnancement des travaux de l'axe nord, ayant pour conséquence un décalage de 12 à 14 mois de la mise en service commerciale du projet CDG Express (début 2027).

L'ensemble des conséquences de ces événements (crise sanitaire et décalage de la mise en service commercial) font actuellement l'objet de discussions entre le concédant et le concessionnaire et se traduiront dans un avenant qui devrait être finalisé en 2023.

## Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Programme n° 869 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

# Présentation des crédits

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+100 000 000	+100 000 000	
Total des AE ouvertes	100 000 000	100 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	416 000 000 296 043 203	416 000 000 296 043 203	416 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>416 000 000</b>	<b>416 000 000</b>	<b>416 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-76 000 000	-76 000 000	
Total des CP ouverts	340 000 000	340 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>296 043 203</b>	<b>296 043 203</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport		0	0

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 869

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
Paris-Charles de Gaulle			0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	450 000 000 326 231 410	450 000 000	<b>450 000 000</b> <b>326 231 410</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>450 000 000</b>	<b>450 000 000</b>	<b>450 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>326 231 410</b>		<b>326 231 410</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	326 231 410	416 000 000	296 043 203
Prêts et avances	0	0	0	326 231 410	416 000 000	296 043 203
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>416 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+100 000 000			-76 000 000	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>326 231 410</b>	<b>340 000 000</b>	<b>296 043 203</b>

\* y.c. FdC et AdP

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2021		100 000 000		24 000 000				
<b>Total</b>		<b>100 000 000</b>		<b>24 000 000</b>				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021								100 000 000
<b>Total</b>								<b>100 000 000</b>

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>100 000 000</b>		<b>24 000 000</b>				<b>100 000 000</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0 0		416 000 000 296 043 203	416 000 000 296 043 203
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>416 000 000</b>	<b>416 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+100 000 000	+100 000 000		-76 000 000	-76 000 000
Total des crédits ouverts	0	100 000 000	100 000 000	0	340 000 000	340 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>296 043 203</b>	<b>296 043 203</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+100 000 000	+100 000 000		+43 956 797	+43 956 797

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	416 000 000	416 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>416 000 000</b>	<b>416 000 000</b>



---

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

---

Programme n° 869 | Justification au premier euro

### *Dépenses pluriannuelles*

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>100 000 000</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>340 000 000</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>296 043 203</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>296 043 203</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>100 000 000</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>1 122 543 430</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>1 122 543 430</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>296 043 203</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>826 500 228</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>826 500 228</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>383 000 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>443 500 228</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

---

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

---

Programme n° 869 | Justification au premier euro

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0		416 000 000	416 000 000
			0		296 043 203	296 043 203

Au cours de l'année 2021, les crédits de paiement du programme 869 ont été consommés à hauteur de 296 M€ sur les 440 M€ disponibles (cf. précisions dans tableau infra).

Exécution 2021 (en €)	CP
Crédits LFI	416 000 000
Reports entrants	24 000 000
Annulation LFR	(-) 100 000 000
Total des CP ouverts	340 000 000
Consommation	296 043 203
<b>Solde exécution</b>	<b>43 956 797</b>
Demande d'annulation de CP	43 956 797
Demande de CP pour 2022	0

La moindre consommation s'explique en grande partie par les difficultés auxquelles le chantier a été confronté à la suite, en particulier, de l'annulation de l'autorisation environnementale par le tribunal administratif de Montreuil en novembre 2020, laquelle a généré des reports de travaux. Fin 2021, la consommation totale de crédits de paiement s'élève à 873 M€, à rapporter au montant total de l'emprunt consenti par l'État à la société concessionnaire qui s'élève à 1,8 Mds€.

Conformément aux dispositions du contrat de crédit signé le 20 décembre 2018, la consommation des crédits s'effectue sur une base mensuelle. Elle repose sur des demandes de tirages de la part de la société concessionnaire dont la conformité au contrat de crédit est analysée, d'une part, par un organisme technique indépendant qui approuve la réalité de l'avancement des travaux et des engagements des constructeurs, d'autre part, par un organisme extérieur qui vérifie la conformité des documents d'appel de fonds.

La loi de finances rectificative pour 2019 a ouvert 100 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles sur le programme 869. Cette augmentation doit permettre de tirer les conséquences du report de la mise en service de l'infrastructure au 1<sup>er</sup> décembre 2025, contre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le contrat de concession signé en février 2019. Le projet d'avenant correspondant étant toujours en cours de discussion entre l'État et le concessionnaire, les 100 M€ d'autorisations d'engagement ont été reportés en 2022.

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | Justification au premier euro

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			416 000 000	296 043 203
Prêts et avances			416 000 000	296 043 203
<b>Total</b>			<b>416 000 000</b>	<b>296 043 203</b>